

"Les liens affectifs et économiques avec le Commonwealth ont déjà perdu de leur ancienne vigueur" dans Le Monde diplomatique (Juin 1967)

Légende: En juin 1967, le mensuel français Le Monde diplomatique analyse les liens entre le Royaume-Uni et le Commonwealth un mois après le dépôt, le 11 mai, de la seconde demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Le Monde diplomatique. dir. de publ. BEUVE-MERY, Hubert ; Réd. Chef HONTI, François. Juin 1967, n° 159. Paris. "Les liens affectifs et économiques avec le Commonwealth ont déjà perdu de leur ancienne vigueur", auteur: Hugh Jones, Stephen , p. 14-15.

Copyright: (c) Le Monde Diplomatique

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_liens_affectifs_et_economiques_avec_le_commonwealth_ont_deja_perdu_de_leur_ancienne_vigueur_dans_le_monde_diplomatique_juin_1967-fr-c54ee6e4-1e63-4e86-8e6c-f2688e56dbb6.html



Date de dernière mise à jour: 24/11/2022

Les liens affectifs et économiques avec le Commonwealth ont déjà perdu de leur ancienne vigueur

L'un des obstacles à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. mentionnés par le président de Gaulle le 16 mai est la question de ses rapports avec le Commonwealth. Dans quelle mesure cette objection est-elle réelle ?

On peut ne pas tenir compte — sauf si on veut s'en faire des armes diplomatiques — des réponses *ad hominem* données à Londres. On y fait par exemple remarquer que la France n'avait pas trouvé son appartenance à la C.E.E. incompatible avec les relations économiques étroites qui l'unissent à l'Afrique francophone; ou qu'un gouvernement allant jusqu'à considérer que la langue française crée un lien avec un pays (ou une portion de ce pays) tel que le Canada pourrait difficilement blâmer les Anglais de nourrir quelque sentiment à l'endroit de ceux qui parlent leur langue.

Mais laissons de côté ces arguments qui n'apportent qu'une demi-réponse à une question plus sérieuse. Il est certes vrai que les liens du Commonwealth pourraient constituer une objection s'ils étaient suffisamment forts: et pourtant, aussi faibles qu'ils soient, ils vont certainement aller encore en s'affaiblissant si la Grande-Bretagne entre effectivement dans la C.E.E.

Par STEPHEN HUGH JONES

Ce qu'il y a de plus frappant dans la question du Commonwealth, c'est de constater combien son importance a diminué pour la Grande-Bretagne depuis 1962. En annonçant l'intention de la Grande-Bretagne de poser sa candidature à la C.E.E., M. Wilson n'a mentionné que presque incidemment les intérêts du Commonwealth, et les seuls problèmes spécifiques qu'il ait soulevés avaient trait à la Nouvelle-Zélande et à l'accord sur le sucre conclu au sein du Commonwealth.

Pourquoi cette réserve ? C'est que, sur le plan politique, le Commonwealth a été au cours de ces dernières années une cause de profonde déception. En partie à cause précisément de l'obstacle qu'il parut constituer à l'intérêt vital pour la Grande-Bretagne d'entrer dans la C.E.E. Mais il y a des raisons encore plus profondes.

En Afrique, par exemple (c'est ainsi que le voient les Britanniques), le Commonwealth semble avoir eu pour principale fonction d'offrir une tribune aux dirigeants africains pour critiquer la Grande-Bretagne de n'avoir pas le courage de leurs opinions (et non des siennes). Personnellement, je pense que les Britanniques auraient dû faire usage de la force contre le régime de M. Smith en Rhodésie; mais ce n'est pas l'avis de la vaste majorité des Anglais, et ceux-ci sont las d'être sermonnés sur leurs devoirs vis-à-vis de la démocratie par des pays qui pensent-ils s'en soucient peu à l'intérieur de leurs frontières.

En Asie, le tableau est quelque peu semblable. Il y eut en 1962 une vague de sympathie pour l'Inde en proie à l'attaque des Chinois. Cela ne dura pas longtemps ; les tirades de sottises dirigées en Inde contre Londres lorsque M. Wilson adopta ce qu'il considérait être une attitude de neutralité dans la guerre indo-pakistanaise en vinrent finalement à bout. Derrière ce changement d'attitude assez naturel, il y a le sentiment croissant que les grandes nations d'Asie comme l'Inde et le Pakistan sont, après tout, des nations asiatiques dont les intérêts ne sont pas les nôtres. Encore plus à l'Est, les Britanniques ont fait leur devoir de 1963 à 1966 en défendant la Malaysia, mais à contrecœur et le coût que représente le maintien de ces troupes à l'autre bout du monde devient de moins en moins populaire.

Le vieux Commonwealth, le Commonwealth blanc, constitue un problème assez différent. A tort ou à raison, la race et la langue sont des liens réels et les Britanniques éprouvent — et continueront de l'éprouver — une affection envers l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada.

Mais là encore les réalités politiques ont affaibli ce lien. Le Canada semble déjà faire partie de l'hémisphère américain; l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui combattent au Vietnam alors que la Grande-Bretagne s'en abstient, sont visiblement impliquées dans cette affaire par suite des nécessités de leur propre sécurité.

Les relations commerciales ont déjà évolué

La situation économique n'a pas moins évolué. La physionomie du commerce s'est considérablement altérée, comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau des échanges

Ces chiffres bruts ne tiennent pas compte naturellement des articles individuels pour lesquels le marché britannique représente toujours un facteur vital pour certains pays. Bien que, par exemple, le Japon ait remplacé la Grande-Bretagne en tant que principal marché d'exportation de l'Australie, à peu près la moitié des exportations australiennes de fruits et 80% de ses exportations de beurre vont toujours en Grande-Bretagne. Les exportations de textiles à destination de la Grande-Bretagne en provenance de l'Inde, du Pakistan et de Hong-Kong sont soumises à des quotas, mais le marché de la Grande-Bretagne demeure pour eux d'une importance disproportionnée, et la part des besoins britanniques en textiles couverts par des importations, soit près de 35 %, reste de loin supérieure à ce qu'autorisent la plupart des pays développés.

Cependant la plupart des pays ont accepté l'éventualité d'une adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., et ont agi en conséquence. Les protestations frénétiques soulevées par la candidature de la Grande-Bretagne il y a cinq ans ne se sont pas renouvelées. Les Indiens, par exemple, au lieu de s'en remettre aux Britanniques pour plaider leur cause à la C.E.E., se sont activement employés depuis 1963 à négocier eux-mêmes à Bruxelles. Sur le plan géographique, les problèmes sérieux se limitent à la Nouvelle-Zélande et à un ou deux petits territoires dépendants à propos des exportations de sucre vers la Grande-Bretagne.

Le cas de la Nouvelle-Zélande

En gros, la moitié des exportations néo-zélandaises sont constituées par de la viande, surtout du mouton, et des produits laitiers; la Grande-Bretagne en absorbe 80 % environ. Il existe une anecdote selon laquelle, à une réunion du Conseil des ministres de la C.E.E., M. Couve de Murville demanda un jour : « Et pourquoi se soucier de la Nouvelle-Zélande ? », ce à quoi un autre ministre répliqua: « Parce que c'est de sa ruine que nous sommes en train de discuter. » C'est littéralement vrai, et, aussi petit et éloigné que soit ce pays, aucun gouvernement britannique ne voudrait ni ne pourrait parapher un accord qui signifierait sa ruine.

La Nouvelle-Zélande s'inquiète particulièrement pour ses ventes de beurre. On sait que la politique agricole commune de la C.E.E. doublerait virtuellement le prix du beurre en Grande-Bretagne. Ce qui provoquerait probablement un détournement des consommateurs vers la margarine, et un accroissement des ventes de beurre britannique et européen aux dépens de celui de la Nouvelle-Zélande. Le mouton néo-zélandais pourrait également être remplacé par le poulet et le porc européens. Cela porterait aussi un coup à la production sinon à sa vente du principal produit d'exportation néo-zélandais, la laine. Les Néo-Zélandais espèrent obtenir pour leurs exportations un arrangement permanent de préférence aux accords traditionnels que la C.E.E. était prête à considérer en 1962.

L'accord du Commonwealth sur le sucre n'est pas moins vital pour plusieurs îles antillaises, et notamment la Barbade, pour l'île Maurice et les Fidji. Cet accord prévoit pour les producteurs du Commonwealth des quotas garantis sur le marché britannique à un prix avantageux, actuellement de 47,5 livres la tonne. Sous ces quotas et d'autres, la Grande-Bretagne a importé l'année dernière 1,85 million de tonnes sur une consommation de 2,85 millions. Les Britanniques espèrent que les producteurs du Commonwealth seront autorisés à conserver la part du marché britannique qui leur est garantie au moins jusqu'à l'expiration de l'accord actuel du Commonwealth en 1973. Ce n'est pas un espoir déraisonnable, si l'on considère que la France a su ménager une protection similaire à ses territoires d'outre-mer producteurs de sucre.

Les préférences tarifaires

Voilà deux points sur lesquels la Grande-Bretagne doit adopter une position assez ferme pour défendre les intérêts du Commonwealth. Mais il y a d'autres aspects économiques du Commonwealth qui peuvent fort bien être abandonnés. L'un de ceux-là est le système de préférences tarifaires qui existe depuis 1932. En

vertu de ce système, presque toutes les matières premières et les produits alimentaires en provenance du Commonwealth, et presque tous les articles manufacturés, entrent en Grande-Bretagne sans droits de douane. Venant de régions situées hors du Commonwealth et de l'A.E.L.E., les produits alimentaires et les matières premières sont frappés en moyenne d'un droit de 5 % et les articles manufacturés d'un droit de 20 %. Ce système a perdu de sa valeur pour les exportations britanniques. Son intérêt a également diminué pour d'autres pays du Commonwealth en concurrence sur le marché britannique, d'abord du fait du G.A.T.T., puis en raison des réductions tarifaires au sein de l'A.E.L.E., et maintenant à la suite de l'accord conclu à l'issue des négociations Kennedy. Mais il demeure passablement important pour les pays en voie de développement, en particulier, désireux d'exporter leurs produits manufacturés (les importations britanniques de produits manufacturés en provenance du Commonwealth ont augmenté sensiblement de 1962 à 1966) et, en agriculture, notamment pour les bananes, qui constituent un produit d'exportation substantiel pour plusieurs territoires et pays antillais. Ce système devra être éliminé. Les pays du Commonwealth peuvent néanmoins espérer négocier avec la C.E.E. pour leur propre compte en se fondant non plus tant sur la position d'anciens associés de la Grande-Bretagne que comme membres du « tiers monde ».

Les accords financiers de la Grande-Bretagne avec le Commonwealth devront évidemment être aussi modifiés. En dehors des balances sterling, dont le problème a été évoqué plus haut par David Kelly, la Grande-Bretagne représentait une source appréciable de capitaux pour les pays du Commonwealth. Mais ce rôle s'est depuis longtemps mis à diminuer, et les mesures prises récemment pour interrompre la sortie des capitaux privés britanniques en direction de la zone sterling sont venus accélérer cette évolution. Les modifications financières qu'il sera nécessaire d'opérer peuvent certes être d'importance, elles ne sont pas toutefois de nature à porter un grave préjudice à la Grande-Bretagne ni à ses partenaires de la zone sterling.

Un certain relent de romantisme

Il se produira bien sûr des changements considérables dans d'autres secteurs moins tangibles. En droit, par exemple, comment les tribunaux du Commonwealth, qui actuellement prennent souvent acte des jugements exécutoires britanniques, réagiront-ils à des décisions prises conformément aux critères juridiques de la C.E.E. ? De son côté, l'immigration du Commonwealth en Grande-Bretagne a déjà été considérablement réduite depuis 1962, mais un grand nombre de personnes dépendant d'immigrants déjà sur place continuent d'arriver. Les dispositions de la C.E.E. sur la mobilité de la main-d'œuvre et sur les préférences accordées aux travailleurs appartenant à la C.E.E. peuvent donner à penser que cette immigration devrait être freinée davantage encore. Les députés travaillistes et les pays de couleur appartenant au Commonwealth sont très sensibilisés à tout ce qui en Grande-Bretagne prend l'allure d'une discrimination raciale (d'autant plus, dans le public, s'il s'agit d'un phénomène répandu). Et, de leur côté, les Australiens qui sont des Blancs ont déjà protesté contre les obstacles qui se dressent maintenant devant les nombreux jeunes du pays habitués à venir travailler en Grande-Bretagne pendant deux ou trois ans.

On ne saurait nier que, même aujourd'hui, le fait de « choisir l'Europe » impose à la Grande-Bretagne une profonde révision de ses sentiments, et que cette révision n'est jusqu'ici que chose partiellement faite. Même chez les esprits bien informés il subsiste un romantisme du Commonwealth qui s'étage des éléments multiraciaux de la gauche jusqu'aux impérialistes irréductibles de la droite. Ce groupe disparate trouve un curieux terrain de rencontre dans le concept proaméricain de « zone nord-Atlantique de libre-échange », formule prescrivant l'asservissement final de la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, qui a résisté au manque d'intérêt évident que lui accorde Washington.

Mais le sentiment qu'inspire le Commonwealth est de toute évidence en train de dépérir en Grande-Bretagne (comme dans la plupart des autres pays appartenant à cet ensemble). Et, en toute justice, il ne faut pas trop blâmer les Britanniques de n'avoir pas entièrement reporté leur affection sur l'Europe, qui les a déjà repoussés une fois et peut encore récidiver. Mais en tant qu'Européen je pense qu'il est de la plus haute importance que le peuple français comprenne cette vérité. Nous qui avons également, dans le passé, repoussé l'Europe, nous sommes prêts aujourd'hui à être Européens, pourvu qu'on nous le permette.

STEPHEN HUGH-JONES.